



---

**Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban  
pour une action renforcée****Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme  
de Durban pour une action renforcée sur la deuxième partie  
de sa première session, tenue à Doha du 27 novembre  
au 7 décembre 2012**

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour) .....	1–3	2
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour) .....	4–8	2
A. Élection du Bureau .....	4–5	2
B. Adoption de l'ordre du jour .....	6	3
C. Organisation des travaux de la session .....	7–8	3
III. Mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17 (Point 3 de l'ordre du jour) .....	9–33	4
IV. Questions diverses (Point 4 de l'ordre du jour) .....	34	7
V. Rapport de la session (Point 5 de l'ordre du jour) .....	35	8
VI. Clôture de la session .....	36–38	8
<b>Annexes</b>		
Documents dont le Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée était saisi à la deuxième partie de sa première session .....		9

## I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La première session du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée («le Groupe de travail spécial») s'est ouverte le 17 mai 2012 à Bonn (Allemagne), ainsi qu'il est indiqué dans le rapport sur la première partie de la session<sup>1</sup>. Une session supplémentaire informelle du Groupe de travail spécial s'est tenue au Centre de conférences des Nations Unies de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok du 30 août au 5 septembre 2012.

2. La première session a repris le 27 novembre 2012 au Centre national des congrès du Qatar, à Doha. Les Coprésidents du Groupe de travail spécial, M. Jayant Moreshver Mauskar (Inde) et M. Harald Dovland (Norvège), ont ouvert la deuxième partie de la première session, ont souhaité la bienvenue à toutes les Parties et tous les observateurs ainsi qu'au Rapporteur, M. Oleg Shamanov (Fédération de Russie), à la 6<sup>e</sup> séance et ont remercié le peuple et le Gouvernement qatariens pour l'excellente organisation de la deuxième partie de la session. Les Coprésidents ont formé le vœu que les Parties fassent preuve, à Doha, du même esprit constructif, amical et coopératif qu'à Bangkok. Ils ont aussi encouragé les Parties à mettre à profit les progrès concrets réalisés durant la première partie de la session pour mieux cibler encore les travaux du Groupe de travail spécial et définir clairement les prochaines étapes. Les Coprésidents ont présenté les documents informels qu'ils avaient préparés pour la session, notamment les résumés des débats des tables rondes tenues à Bangkok et une note de réflexion sur cette session<sup>2</sup>, ainsi qu'une autre note sur les objectifs éventuels et l'organisation des travaux à prévoir à Doha<sup>3</sup>.

3. Des déclarations ont été faites par les représentants de 14 Parties, dont des déclarations au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe composite, de l'Union européenne et de ses États membres, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, de l'Alliance des petits États insulaires, des pays les moins avancés, du groupe Afrique du Sud, Brésil, Chine et Inde, de la Ligue des États arabes, des États d'Afrique, de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples, d'un certain nombre de Parties membres de la Coalition des pays à forêt ombrophile, d'un groupe de quatre pays, et des Émirats arabes unis. Des déclarations ont également été faites au nom d'organisations non gouvernementales (ONG) représentant les milieux commerciaux et industriels, d'ONG de défense de l'environnement, d'organisations représentant les peuples autochtones, d'ONG représentant les syndicats, d'ONG représentant les femmes et militant pour l'égalité des sexes, et d'ONG représentant la jeunesse.

## II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

### A. Élection du Bureau

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

4. Lors de la première partie de sa première session, le Groupe de travail spécial était convenu que M. Mauskar et M. Dovland assumeraient les fonctions de coprésidents et M. Shamanov celles de rapporteur par intérim, en attendant que l'accord concernant le Bureau soit approuvé par la Conférence des Parties à sa dix-huitième session<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> FCCC/ADP/2012/2.

<sup>2</sup> [http://unfccc.int/meetings/bangkok\\_aug\\_2012/session/6956.php](http://unfccc.int/meetings/bangkok_aug_2012/session/6956.php).

<sup>3</sup> [http://unfccc.int/meetings/doha\\_nov\\_2012/session/7055.php](http://unfccc.int/meetings/doha_nov_2012/session/7055.php).

<sup>4</sup> FCCC/ADP/2012/2, par. 8.

5. À sa dix-huitième session, la Conférence des Parties a approuvé l'accord concernant le Bureau du Groupe de travail spécial, sachant qu'il dérogeait aux dispositions des paragraphes 5 et 6 de l'article 27 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué<sup>5</sup>.

## **B. Adoption de l'ordre du jour**

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

6. Lors de la première partie de sa première session, le Groupe de travail spécial avait adopté son ordre du jour comme suit:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
  - a) Élection du Bureau;
  - b) Adoption de l'ordre du jour;
  - c) Organisation des travaux de la session.
3. Mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17<sup>6</sup>:
  - a) Questions relatives aux paragraphes 2 à 6;
  - b) Questions relatives aux paragraphes 7 et 8.
4. Questions diverses.
5. Rapport de la session.

## **C. Organisation des travaux de la session**

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

7. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 27 novembre, le Groupe de travail spécial, sur proposition des Coprésidents, a approuvé l'organisation des travaux de la session. Le Groupe de travail spécial est convenu de poursuivre son débat de fond sous la forme de tables rondes consacrées à chaque secteur d'activité<sup>7</sup>, de tenir des consultations informelles au sujet de son plan de travail pour 2013 et au-delà, et d'organiser des séances plénières informelles afin de donner aux Parties et aux organisations admises en qualité d'observateurs une vue d'ensemble des progrès réalisés. Les Coprésidents ont indiqué qu'ils organiseraient une réunion spéciale des Coprésidents le 1<sup>er</sup> décembre pour donner aux observateurs l'occasion de présenter à un plus large public leurs idées de fond sur les travaux du Groupe de travail spécial et de procéder à un examen approfondi des secteurs d'activité 1 et 2.

8. En raison de contraintes de calendrier, le Groupe de travail spécial n'a pas pu tenir de séances plénières informelles. À la place, les Coprésidents ont fait le point sur les travaux du Groupe de travail spécial lors des séances plénières informelles de bilan organisées par le Président de la Conférence des Parties/Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) au cours de la deuxième semaine de la Conférence.

<sup>5</sup> FCCC/CP/2012/L.13, par. 2.

<sup>6</sup> Ce point de l'ordre du jour sera examiné à la lumière de la décision 1/CP.17 dans le cadre de la Convention, sans préjuger de la position de telle ou telle Partie ni des travaux des autres organes subsidiaires. Deux séries de questions seront abordées, l'une relevant du point 3 a) et l'autre du point 3 b). D'autres pourront être examinées le cas échéant.

<sup>7</sup> Le secteur d'activité 1 relève du point 3 a) de l'ordre du jour et le secteur d'activité 2 du point 3 b).

### III. Mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17

(Point 3 de l'ordre du jour)

#### 1. Délibérations

9. À la reprise de la session, le Groupe de travail spécial a poursuivi les discussions engagées dans le cadre de tables rondes lors de la session supplémentaire informelle tenue à Bangkok, afin de faire avancer le débat dans les deux secteurs d'activité. Trois tables rondes ont été consacrées à chaque secteur d'activité. Les Coprésidents ont axé les discussions sur les sujets énoncés dans leur «note de réflexion» du 5 octobre<sup>8</sup>. Les Parties ont été encouragées à examiner ces sujets en tenant compte des incidences sur la planification des travaux du Groupe de travail spécial.

10. S'agissant du secteur d'activité 1, les tables rondes ont porté sur les questions suivantes: comment les principes de la Convention seront-ils appliqués dans le nouvel accord; comment la situation nationale et son évolution devaient-elles être prises en compte; comment le nouvel accord serait-il applicable à tous en pratique, en prévoyant des approches pour définir des engagements différenciés; et quels moyens employer pour favoriser une participation maximale et ambitieuse et garantir des dispositifs d'application et de suivi efficaces.

11. Concernant le secteur d'activité 2, le débat a été centré sur les initiatives considérées comme susceptibles d'accroître le niveau d'ambition. Les Parties ont passé en revue des activités et des initiatives concrètes qui pourraient être intégrées dans le plan de travail pour 2013 pour faire avancer les travaux, vu la nécessité d'agir vite. Elles ont réfléchi aux questions suivantes: comment les actions internationales et nationales qui viennent s'ajouter aux engagements pris par les Parties et qui les complètent peuvent-elles être renforcées, encouragées et appuyées par la Convention; le rôle des moyens de mise en œuvre s'agissant de rehausser le niveau d'ambition; et comment stimuler la mise en œuvre d'initiatives et d'actions ayant le meilleur potentiel d'atténuation.

12. À l'issue des tables rondes, les Coprésidents ont indiqué qu'ils entendaient établir des résumés des débats, tout comme ils l'avaient fait après la session supplémentaire informelle de Bangkok<sup>9</sup>.

13. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 7 décembre, le Groupe de travail spécial a examiné une proposition présentée par les Coprésidents, qui contenait un projet de décision<sup>10</sup> à transmettre à la Conférence des Parties pour adoption et un projet de conclusions que pourrait adopter le Groupe de travail spécial<sup>11</sup>.

14. Des déclarations ont été faites par les représentants de 24 Parties, dont un a parlé au nom de l'Association indépendante de l'Amérique latine et des Caraïbes et un autre au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

15. À la même séance, le Groupe de travail spécial a adopté les conclusions figurant ci-dessous aux paragraphes 17 à 33<sup>12</sup>.

<sup>8</sup> Voir la note 2.

<sup>9</sup> Les résumés pourront être consultés sur la page du site Web de la Convention consacrée au Groupe de travail spécial.

<sup>10</sup> FCCC/ADP/2012/L.5.

<sup>11</sup> FCCC/ADP/2012/L.4.

<sup>12</sup> Adoptées sous la cote FCCC/ADP/2012/L.4, telles que modifiées.

16. Également à la même séance, le Groupe de travail spécial a décidé de transmettre le projet de décision mentionné ci-dessus au paragraphe 13 à la Conférence des Parties pour qu'elle l'examine plus avant en vue de l'adopter à sa dix-huitième session<sup>13</sup>.

## 2. Conclusions: planification des travaux

17. Le Groupe de travail spécial s'est félicité des contributions apportées par les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs<sup>14</sup> et a accueilli avec satisfaction les échanges de vues entre les Parties qui s'étaient déroulés à sa première session, ainsi qu'à la session supplémentaire informelle tenue à Bangkok, et les résumés des débats de ses tables rondes<sup>15</sup>.

18. En se fondant sur les contributions et les débats mentionnés ci-dessus au paragraphe 17, le Groupe de travail spécial a planifié ses travaux conformément à la décision 1/CP.17 et à son ordre du jour.

19. Le Groupe de travail spécial s'est déclaré résolu à achever ses travaux dans les meilleurs délais et au plus tard en 2015.

20. Il est convenu d'avancer sans délai dans ses travaux de fond en 2013, aux sessions devant se tenir:

a) À l'occasion de la trente-huitième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA);

b) À l'occasion de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties et de la neuvième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP);

c) À Bonn du lundi 29 avril au vendredi 3 mai 2013 et/ou du lundi 9 au vendredi 13 septembre 2013.

21. Le Groupe de travail spécial est convenu également de tenir au moins deux sessions en 2014 et deux sessions en 2015 à l'occasion des quarantième et quarante-deuxième sessions du SBI et du SBSTA, ainsi que des vingtième et vingt et unième sessions de la Conférence des Parties et des dixième et onzième sessions de la CMP. Le Groupe de travail spécial déterminera avant la fin 2013 s'il lui faut tenir des sessions supplémentaires en 2014 et avant la fin 2014 s'il lui faut tenir des sessions supplémentaires en 2015.

22. Le Groupe de travail spécial a invité les Parties et les organisations admises en qualité d'observateur à communiquer avant chaque session des informations, des observations et des propositions relatives à ses travaux.

23. Le Groupe de travail spécial a rappelé le paragraphe 6 de la décision 1/CP.17, dans lequel il a été décidé que le processus rehausserait le niveau d'ambition et serait étayé, entre autres, par le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, les résultats de l'examen de la période 2013-2015 et les travaux des organes subsidiaires.

<sup>13</sup> La Conférence des Parties a par la suite adopté une proposition du Président contenue dans le document FCCC/CP/2012/L.13.

<sup>14</sup> Les communications et les contributions supplémentaires des Parties peuvent être consultées à l'adresse <http://unfccc.int/bodies/awg/items/6656.php>. Les communications et les contributions supplémentaires des organisations admises en qualité d'observateurs peuvent être consultées à l'adresse [http://unfccc.int/documentation/submissions\\_from\\_parties/adp/items/7023.php](http://unfccc.int/documentation/submissions_from_parties/adp/items/7023.php).

<sup>15</sup> Le rapport de l'atelier consacré au relèvement du niveau d'ambition, organisé à la première session du Groupe de travail spécial, figure dans le document FCCC/ADP/2012/INF.1. Les résumés des débats des tables rondes sont disponibles à l'adresse [http://unfccc.int/meetings/doha\\_nov\\_2012/session/7055.php](http://unfccc.int/meetings/doha_nov_2012/session/7055.php).

24. Le Groupe de travail spécial a décidé d'opter en 2013 pour un mode de fonctionnement plus ciblé.

25. Il est convenu de favoriser une large participation des représentants des Parties aux tables rondes et aux ateliers mentionnés ci-dessous aux paragraphes 28 et 30 et de prévoir des occasions d'y associer les organisations admises en qualité d'observateur.

26. Le Groupe de travail spécial a demandé au secrétariat de publier sur le site Web de la Convention les communications des Parties dont il est question ci-dessus au paragraphe 22 et ci-dessous aux paragraphes 29 et 31.

27. Le Groupe de travail spécial a pris note de l'estimation des incidences budgétaires des activités devant être entreprises par le secrétariat en application du paragraphe 20 ci-dessus et des paragraphes 28, 30, 32 et 33 ci-dessous, notamment la ou les sessions à organiser à Bonn du lundi 29 avril au vendredi 3 mai 2013 et/ou du lundi 9 au vendredi 13 septembre 2013. Il a demandé que les mesures que le secrétariat est appelé à prendre dans les présentes conclusions soient mises en œuvre sous réserve de la disponibilité de ressources financières. Il a invité la Secrétaire exécutive à prendre des dispositions pour faciliter l'organisation de sa ou de ses sessions à Bonn du lundi 29 avril au vendredi 3 mai 2013 et/ou du lundi 9 au vendredi 13 septembre 2013. Il a noté qu'en l'absence de contributions ou d'annonces de contributions volontaires suffisantes d'ici au 31 janvier 2013 pour la session devant se tenir du lundi 29 avril au vendredi 3 mai 2013 et/ou d'ici au 30 avril 2013 pour la session devant se tenir du lundi 9 au vendredi 13 septembre 2013, il serait impossible au secrétariat de prendre les dispositions voulues, ce qui risquait d'entraîner des frais d'annulation pour les installations réservées.

## **Secteur d'activité 1**

28. Dans le cadre du premier secteur d'activité, concernant un protocole, un autre instrument juridique ou un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique au titre de la Convention, applicable à toutes les Parties (ci-après «l'accord de 2015»), le Groupe de travail spécial a décidé d'organiser en 2013 des tables rondes et des ateliers de session et a invité ses Coprésidents à présenter, au début de 2013, les questions sur lesquelles porteraient ces tables rondes et ces ateliers, en tenant compte des communications mentionnées ci-dessous au paragraphe 29.

29. Le Groupe de travail spécial a invité les Parties et les organisations admises en qualité d'observateur à faire parvenir au secrétariat, avant le 1<sup>er</sup> mars 2013, des informations, des observations et des propositions sur les questions liées à ses travaux, dont l'atténuation, l'adaptation, le financement, la mise au point et le transfert de technologies, le renforcement des capacités et la transparence des mesures et du soutien, en envisageant des aspects tels que:

- a) L'application des principes de la Convention;
- b) Les moyens de tirer parti de l'expérience et des enseignements tirés d'autres processus découlant de la Convention et d'autres processus multilatéraux, selon que de besoin;
- c) La portée, la structure et la conception de l'accord de 2015;
- d) Les moyens de définir et de prendre en considération l'action renforcée.

## Secteur d'activité 2

30. Dans le cadre du second secteur d'activité, concernant le niveau d'ambition à prévoir avant 2020, le Groupe de travail spécial a décidé d'organiser des tables rondes et des ateliers de session, notamment ceux qui sont mentionnés ci-dessous au paragraphe 32, et a invité ses Coprésidents à présenter, au début de 2013, les questions sur lesquelles seraient axés ces tables rondes et ces ateliers, en tenant compte des communications mentionnées ci-dessous au paragraphe 31.

31. Le Groupe de travail spécial a invité les Parties et les organisations admises en qualité d'observateur à communiquer au secrétariat, avant le 1<sup>er</sup> mars 2013, des informations, des observations et des propositions relatives aux mesures, initiatives et solutions envisageables pour relever le degré d'ambition, notamment dans le cadre du plan de travail destiné à rehausser le niveau d'ambition des efforts d'atténuation, en particulier en 2013. Dans leurs communications sur les mesures, initiatives et solutions envisageables pour relever le degré d'ambition, les Parties voudront peut-être prendre en considération les aspects suivants:

- a) Avantages sur le plan de l'atténuation et de l'adaptation, y compris la résilience face aux effets des changements climatiques;
- b) Obstacles et moyens de les surmonter, et incitations à engager une action;
- c) Financement, technologie et renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre.

32. En tenant compte des communications mentionnées ci-dessus au paragraphe 31, le Groupe de travail spécial entend organiser une série d'ateliers. Ces ateliers, qui commenceront en 2013, pourraient notamment avoir pour objet de définir des initiatives et des mesures à prendre pour réduire rapidement, efficacement, équitablement et de toute urgence les émissions de gaz à effet de serre, et de stimuler la mise en œuvre de ces initiatives et de ces mesures.

33. Le Groupe de travail spécial a demandé au secrétariat d'élaborer un document technique rassemblant les informations sur les avantages escomptés, sur le plan de l'atténuation, des mesures, initiatives et solutions envisageables pour rehausser le niveau d'ambition des efforts d'atténuation identifiées dans les communications mentionnées ci-dessus au paragraphe 31. Il a également demandé au secrétariat de communiquer la première version de ce document technique avant la session qu'il tiendrait à l'occasion de la trente-huitième session du SBI et du SBSTA.

## IV. Questions diverses

(Point 4 de l'ordre du jour)

34. Aucune question n'a été soulevée ou examinée au titre de ce point.

## V. Rapport de la session

(Point 5 de l'ordre du jour)

35. À sa 7<sup>e</sup> séance, sur proposition des Coprésidents, le Groupe de travail spécial a autorisé le Rapporteur à achever le rapport sur la deuxième partie de la session, sous la direction des Coprésidents et avec le concours du secrétariat. À la même séance, le Groupe de travail spécial a adopté le projet de rapport sur la deuxième partie de sa première session<sup>16</sup>.

## VI. Clôture de la session

36. À la 7<sup>e</sup> séance, un représentant du secrétariat a donné une estimation préliminaire des incidences administratives et budgétaires des conclusions adoptées durant la session, conformément au paragraphe 20 de la décision 16/CP.9<sup>17</sup>.

37. Le secrétariat a informé les Parties que l'assistance requise du secrétariat dans les conclusions représentait un montant estimé à 1,9 million d'euros pour la tenue d'une session supplémentaire à Bonn et l'élaboration du document technique mentionné ci-dessus au paragraphe 33. Le secrétariat a noté, au sujet des sessions supplémentaires, que les Parties avaient retenu des options prévoyant la tenue soit d'une session au premier ou au second semestre de 2013, soit de deux sessions, et que l'estimation précitée ne couvrait qu'une seule session supplémentaire.

38. En conclusion, les Coprésidents ont salué le travail que les Parties avaient accompli à Doha. Ils ont aussi remercié les Parties et les organisations admises en qualité d'observateur d'avoir assisté à la réunion spéciale organisée par le Groupe de travail spécial le 1<sup>er</sup> décembre<sup>18</sup>, et ont indiqué qu'ils entendaient en organiser une autre en 2013. Les Coprésidents se félicitaient de la perspective de travailler de nouveau avec tous les participants à la prochaine session du Groupe de travail spécial.

---

<sup>16</sup> Adopté sous la cote FCCC/ADP/2012/L.3.

<sup>17</sup> Bien que la décision 16/CP.9 fasse état de «décisions», elle s'applique également aux conclusions.

<sup>18</sup> [http://unfccc.int/meetings/doha\\_nov\\_2012/session/7055.php](http://unfccc.int/meetings/doha_nov_2012/session/7055.php).

## Annexe

### **Documents dont le Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée était saisi à la deuxième partie de sa première session**

#### **Documents établis pour la session**

FCCC/ADP/2012/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note de la Secrétaire exécutive
FCCC/ADP/2012/2	Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la première partie de sa première session tenue à Bonn, du 17 au 25 mai 2012
FCCC/ADP/2012/MISC.1 et Add.1	Views on options and ways for further increasing the level of ambition. Submissions from Parties
FCCC/ADP/2012/MISC.2	Views on options and ways for further increasing the level of ambition. Submissions from intergovernmental organizations
FCCC/ADP/2012/MISC.3 et Add.1	Views on a workplan for the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action. Submissions from Parties
FCCC/ADP/2012/L.3	Projet de rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la deuxième partie de sa première session tenue à Doha du 27 novembre au x décembre 2012
FCCC/ADP/2012/L.4	Planification des travaux. Projet de conclusions proposé par les Coprésidents
FCCC/ADP/2012/L.5	Projet de conclusions proposé par les Coprésidents. Recommandation du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée

#### **Autres documents disponibles**

FCCC/CP/2011/9 et Add.1 et 2	Rapport de la dix-septième session de la Conférence des Parties, tenue à Durban du 28 novembre au 11 décembre 2011
FCCC/CP/1996/2	Questions d'organisation. Adoption du règlement intérieur. Note du secrétariat